



PROJET CULTUREL

Ville de SECLIN

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

- 1. Un positionnement géographique stratégique, un contexte unique**
 - a. Seclin : positionnement géographique et démographie
 - b. Seclin : une ville riche de son histoire et de son passé.

- 2. Une dynamique culturelle à l'œuvre**
 - a. Présentation des équipements culturels existants
 - b. La future salle de spectacle, un projet structurant pour la politique municipale culturelle, patrimoniale, touristique, événementielle

- 3. Quand la refonte du projet culturel s'intègre dans l'ADN de la ville**
 - a. 2023 - 2025 : une période d'expérimentation et de co-construction
 - b. Une offre culturelle complète, consolidée et inclusive dès 2025

- 4. Vers un écosystème structurel et fonctionnel au service de ce nouvel équipement**
 - a. Stratégie de fonctionnement, rôle et missions fondamentales
 - b. Mode de gestion et équipe dédiée

ANNEXES :

ANNEXE 1 : Business plan 2025 – 2044

ANNEXE 2 : DELIBERATION TARIFAIRE

ANNEXE 2 : BIBLIOGRAPHIE NON EXHAUSTIVE

AVANT-PROPOS

Depuis de nombreuses années, la commune a mis en place une politique culturelle forte, visant à rendre la culture accessible à tous sans distinction de classe sociale, de revenu ou de statut.

Depuis 2020, cette volonté est réaffirmée avec force et conviction et s'est traduite par la mise en œuvre d'une politique culturelle, patrimoniale avec des programmes, des équipes dédiées et des équipements culturels qui permettent à chacun de participer à la vie culturelle de la cité.

Les services culturels municipaux regroupent en premier lieu le Centre Municipal d'Expression Musicale - CMEM, la bibliothèque et le service culture de la ville. Ils œuvrent de concert pour offrir un accès le plus large possible aux activités culturelles et artistiques développées par la commune. Ces services proposent également une offre culturelle diversifiée d'événements et spectacles à prix d'entrée modérés intégrant une tarification sociale pour nos publics cibles.

La commune ambitionne de développer la pratique artistique, culturelle, patrimoniale par une programmation riche, variée, éclectique s'adressant à tous et à chacun et demeurant accessible pour toutes les bourses et dès le plus jeune âge.

Ainsi, l'ambition politique de la commune est de maintenir cette politique culturelle, socle de notre société et inscrite dans l'ADN de notre ville puisque le cœur historique de Seclin se trouve précisément sur le périmètre classé : Collégiale, Cénotaphe, salle de spectacle, Drève et hôpital Marguerite de Flandre. Il s'agit d'un héritage à la fois historique, culturel, culturel et patrimonial qu'il convient de préserver et développer par les différents outils, publics précités intégrant une médiation culturelle numérique destinée à aller vers les publics et les capter.

La commune souhaite également, en lien avec les partenaires institutionnels locaux : MEL, Département, Région, proposer une programmation culturelle qui dépasse les frontières communales dans une logique supra-communale et accueillir des événements décentralisés.

La programmation culturelle, les équipements publics culturels et les différentes grandes manifestations (marchés artisanaux, village de Noël, fête de la musique, fête des Harengs, fête nationale) attirent un public croissant et engendrent des retombées économiques locales pour nos commerçants et artisans.

Cette programmation culturelle, ces différents événements dont certains sont gratuits visent à développer l'accès à la culture pour tous, la conservation et la promotion du patrimoine à visée non économique avec pour objectif premier de toucher un public encore éloigné de cette pratique culturelle.

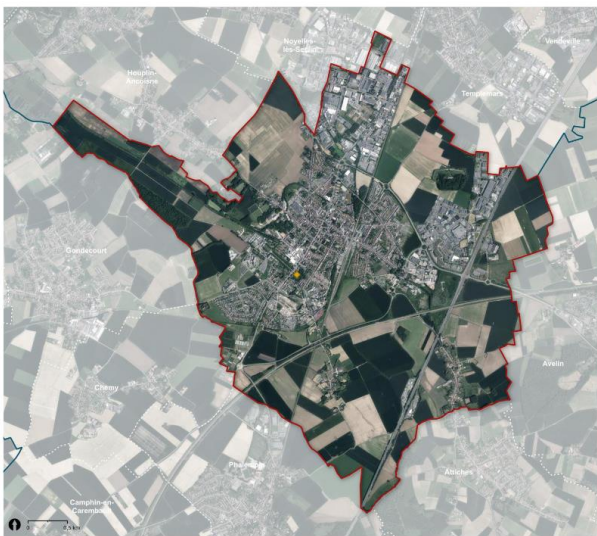
1. Un positionnement géographique stratégique, un contexte unique

a. Seclin : positionnement géographique et démographie

Porte Sud de la Métropole Européenne de Lille, dans les Hauts de France, trait d'union avec le bassin minier, Seclin bénéficie d'une situation géographique privilégiée. Elle est une commune dynamique et diversifiée, chargée d'histoire. La ville se compose de 5 quartiers distincts (Burgault, Aviateurs, Mouchonnière, Centre-ville, Les Hameaux), dont 1 (La Mouchonnière) repris en géographie prioritaire du contrat de ville métropolitain. Cette organisation confère à la commune une richesse culturelle, géographique.



Seclin se distingue par son caractère affirmé de "ville à la campagne" et est positionnée au cœur du Mélantois, ce qui en fait d'elle la capitale. Son territoire s'étend sur 1 742 hectares, faisant d'elle la troisième plus grande commune de la Métropole Européenne de Lille. La ville, urbanisée au tiers de sa superficie, propose un équilibre harmonieux entre espaces urbains et nature préservée. Les espaces verts et les terres agricoles y sont d'ailleurs majoritaires. La commune a d'ailleurs formalisé un Plan Communal de Développement Durable qui vise à promouvoir toutes les actions de protection et de valorisation de l'environnement dans un cadre de développement durable.



Géographiquement, Seclin est par ailleurs au carrefour de 3 EPCI : la Communauté de Communes Pévèle-Carembault, qui lui est mitoyenne, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (trait d'union avec le Bassin Minier du Pas-de-Calais) et la Métropole Européenne de Lille à laquelle elle appartient. Cette position de carrefour est confortée par les axes autoroutiers (autoroute A1, voie ferrée et TGV Paris) et l'aéroport de Lesquin à 10 minutes qui permet à la commune de gager sur ces

flux de voyageurs (tourisme d'affaires ou de loisirs) à l'échelle métropolitaine, départementale et régionale.

Cette position de carrefour explique d'ailleurs à la fois l'histoire de Seclin et son attractivité qui dépasse et de loin, en journée, l'échelle de ses 12 928 habitants que ce soit avec la première zone industrielle de la Métropole (environ 8 000 salariés, avec des entreprises leader comme Dassault et Worldline sur le territoire de Noyelles lès Seclin) ou avec les centres commerciaux de l'Épinette et d'Unexpo (12 000 salariés environ et plusieurs dizaines de milliers de consommateurs par an).

Enfin, la ville est dite gardienne de l'eau. A ce titre, elle est engagée, aux côtés de la MEL, pour inventer de nouvelles façons de produire des logements, d'accueillir des activités économiques, de développer les services, de penser l'agriculture, et de se déplacer pour préserver la ressource en eau et valoriser ce territoire si varié et si riche.

La population seclinoise, comptant 12 928 habitants selon les données au 1^{er} janvier 2021 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024, se caractérise par sa diversité démographique équilibrée. La majorité de ses habitants sont des adultes actifs, avec près de 7 000 personnes âgées entre 20 et 64 ans, formant le socle dynamique de la communauté.

Avec 5 311 ménages, **les familles** y occupent une place importante (puisque un quart de ces ménages est composé d'un couple avec enfant(s)). La part des enfants est par ailleurs importante, avec 2 339 enfants de moins de 15 ans (18,7 % de la population), ajoutant une dimension intergénérationnelle à la ville. Cette configuration met en lumière la présence de foyers familiaux au sein de la ville, favorisant un environnement propice à l'épanouissement des jeunes générations. **Les seniors (+ de 65 ans)** représentent quant à eux 18 % de la population, soulignant la mixité générationnelle au sein de la communauté seclinoise. Cette diversité contribue à créer un tissu social riche. La population est vieillissante, c'est pourquoi, la commune a intégré cette caractéristique dans la politique municipale menée à la fois auprès des jeunes publics et des jeunes seniors. A l'horizon 2030, la part des 60 ans et plus progressera de 27% et devrait atteindre 4090 personnes.

La population seclinoise se caractérise également par une diversité sociale. Le taux de pauvreté, estimé à 14%, équivaut à 1 771 personnes, ce qui représente une situation relativement favorable comparé au taux de pauvreté de la Métropole Européenne de Lille (MEL), qui s'élève à 18,3%. Toutefois, il est important de souligner que ces statistiques masquent des écarts significatifs entre les différents quartiers de la ville. La réalité socio-économique varie d'un quartier à l'autre, créant des disparités importantes. Ces écarts reflètent la nécessité d'approches ciblées pour répondre aux besoins spécifiques de chaque communauté au sein de la ville. Par ailleurs, le taux d'emploi des 15-64 ans, fixé à 64%, indique une participation active au marché du travail au sein de la population seclinoise. Cette dynamique économique contribue à la vitalité de la commune et au bien-être de ses habitants.

Les caractéristiques de la population seclinoise sont enfin façonnées par la présence d'établissements spécialisés, tournés vers le monde du handicap (un foyer d'accueil médicalisé, *l'Arbre de Guise* ou encore le foyer de vie *Les Genêts*). La politique municipale menée en matière d'inclusion de tous les publics est forte avec une délégation confiée à un élu et un agent municipal dédié à ces sujets (adaptation PMR, adaptation progressive de nos équipements publics aux personnes en situation de handicap, favoriser l'accès à l'emploi, aux loisirs...).

L'objectif est simple, « ce n'est pas aux personnes en situation de handicaps de s'adapter à la ville mais bien à la ville d'initier toutes les démarches pour favoriser la mobilité, l'accès à nos services publics et de promouvoir au sein de nos services municipaux l'accès à un emploi pour les personnes les plus fragiles ».

Le travail a porté ses fruits puisque le recrutement des personnes RQTH est passé de 2% en 2020 à 6% en 2024. La future salle de spectacle sera par ailleurs adaptée aux différents handicaps.

b. Seclin : une ville riche de son histoire et de son passé.

Les premières traces d'occupation humaine dans la région de Seclin remontent à la préhistoire, avec des vestiges découverts dans les environs. Cependant, c'est à l'époque romaine que la région connaît un développement significatif. Des voies romaines traversent la région.

Au Moyen Âge, Seclin émerge en tant que petit village agricole. Il est mentionné pour la première fois dans des documents écrits au XIe siècle. La ville est alors sous la juridiction des seigneurs locaux. Elle se développe autour d'un château et d'une église, formant le noyau du futur centre-ville.



Cette église est l'édifice religieux le plus ancien de la MEL, classé aux Monuments Historiques. Il est dédié à l'histoire du céphalophore Saint Piat. La crypte du Xe siècle accueille le tombeau du Saint Martyr et fut longtemps un lieu de pèlerinage. Saint Piat était un moine italien envoyé en Gaule du Nord pour y évangéliser les habitants. La légende veut qu'à Tournai, où il séjournait, un soldat romain lui trancha le haut du crâne, d'où sa fuite jusqu'à Seclin où il agonisa. En 1918, les Allemands font dynamiter la tour qui datait du XVe siècle, ce qui entraîna un effondrement de la façade et le côté sud de la nef.

La tour est reconstruite en 1927, année de l'inauguration de la salle des fêtes conçue par l'architecte Louis Mollet ; salle des fêtes qui opérera sa mue prochainement pour devenir la future salle de spectacle de la ville. La salle des fêtes arbore les armoiries de la ville, le « S » surmonté de la couronne comtale fait référence à Marguerite de Flandre. On y trouve aussi les allégories des arts, du théâtre et de la musique.

Au milieu du XIIIe siècle, Marguerite de Constantinople fit don d'un domaine agricole pour y fonder un hôpital accueillant malades mais aussi pèlerins venant prier Saint Piat. Dès cette époque, une communauté de Sœurs Augustines s'y installe, notamment pour prodiguer des soins. L'édifice, classé Monument Historique en 1935 est un joyau qui, s'il a perdu son ambiance médiévale et la présence des Sœurs depuis 2013, conserve son architecture flamande du XVIIe.

L'histoire médiévale de Seclin est encore aujourd'hui très marquée et de nombreux événements municipaux s'y réfèrent directement avec, en premier lieu, la fête des harengs. Cette fête populaire et festive célèbre la comtesse Marguerite de Flandre qui, en 1278, mande aux baillis et Échevins de Mardyck (ville côtière du Nord) *"qu'ils eussent chaque année à fournir quinze mille harengs au pourvoyeur de l'hôpital fondé par elle dans sa ville de Seclin"*.



Au XIXe siècle, l'industrialisation commence à toucher la région, apportant de nouvelles opportunités économiques et transformant progressivement Seclin en une ville plus industrielle. Dès 1801, Seclin participe activement à la révolution industrielle avec l'installation de la première machine à vapeur (mécaniques à tisser). Les filatures, les tanneries, les brasseries et les distilleries s'installent. L'économie repose principalement sur l'agriculture et l'artisanat local. Sur commande de Claude Guillemaud junior, riche industriel de la lignée des filatures Guillemaud de Seclin, un château est construit et illustre ce passé industriel. Son architecture est éclectique, mélange d'art flamand (pignon à redents) et de revivalisme médiéval. Pendant la première guerre mondiale, un abri souterrain pouvait y abriter plus d'une centaine de personnes. L'empire Guillemaud déclaré en banqueroute en 1930, le château sera racheté en 1938 par la commune qui en fait un lieu d'animation.

Au cours du XXe siècle, Seclin connaît une croissance rapide de sa population et de son économie, notamment grâce au développement de l'industrie et des infrastructures de transport. La ligne de la compagnie des chemins de fer du Nord reliant Paris à Lille traverse Seclin dès 1846. Les deux derniers conflits mondiaux n'ont pas épargné le territoire de la commune. L'effort de reconstruction a été important surtout après 1950. Dès le début des années 1960, la première zone industrielle de la métropole lilloise et vraisemblablement l'une des premières du Nord de la France est construite à Seclin. La ville devient un centre économique important dans la région, attirant de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises.

2. Une dynamique culturelle à l'œuvre

a. Présentation du service et des équipements culturels

Le **Centre Municipal d'Expression Musicale (CMEM)** de Seclin est créé en 1994 en tant qu'école municipale de musique (à la suite de l'OCL en 1981). Il accueille chaque année un nombre important d'élèves (480 en 2023/2024), répartis entre cours individuels et collectifs. Ces cours sont dispensés à toutes les tranches d'âge (de la petite enfance aux seniors) et sont déclinés en 33 disciplines (musique, arts plastiques et théâtre) ; dispensés par 29 enseignants durant 261H30 de cours hebdomadaires (dont 42h d'intervention en milieu scolaire auprès de 1 200 enfants).



Les missions principales du CMEM :

- **Formation musicale** : Dispenser un enseignement complet et progressif de la musique, adapté à différents niveaux et âges, allant de l'initiation à la pratique avancée
- **Diversité des instruments** : Proposer un large choix d'instruments à étudier, permettant aux élèves de développer leurs compétences dans différents domaines musicaux
- **Pratiques collectives** : Encourager la participation à des ensembles musicaux, tels que des orchestres, des ensembles de chambre ou des groupes de musique, pour favoriser la collaboration et le développement de compétences en musique de groupe

- **Accès à la musique pour tous** : Garantir l'accessibilité financière à l'enseignement musical en offrant des tarifs abordables et des possibilités de soutien financier pour les familles défavorisées
- **Promotion de la culture musicale locale** : Contribuer à la vie culturelle de la communauté en organisant des concerts, des spectacles et des événements musicaux impliquant les élèves et les professeurs de l'école
- **La création** : enregistrements de CD valorisant les projets musicaux créés lors de la *Semaine Musique et Arts* faisant l'objet de résidence d'artistes éphémères
- **Inscription dans une logique de réseau** : Rayonner au-delà du territoire en adhérant aux dispositifs culturels et artistiques proposés par la Métropole Européenne de Lille (Lille 3000 / Belles Sorties / OPUS / OMJ Réseau MEL des Conservatoires et écoles de musique)

D'un CMEM à un CRC

Fort de la structure existante, la municipalité souhaite s'inscrire dans une démarche de classement de la structure en **Conservatoire à Rayonnement Communal** auprès du ministère de la Culture d'ici la fin du mandat (2026). La procédure est lancée auprès de la DRAC. Affirmant un label de qualité garantissant un enseignement artistique de qualité, le futur CRC permettra de renforcer le travail en réseau et en intercommunalité déjà amorcé. Le conservatoire pourra ainsi renforcer sa position d'acteur majeur et de pôle ressources dans les domaines de l'éducation artistique et culturelle, de l'enseignement spécialisé de la musique et du spectacle vivant, au sein du territoire de la couronne sud de la MEL.

La bibliothèque Jacques-Estager

Notre bibliothèque est un acteur culturel de premier choix sur le territoire, premier service culturel totalement gratuit pour les administrés de la ville. L'équipe composée de 4,5 ETP accueille chaque année près de 2000 usagers inscrits au cours des 25 heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque. Chaque année, ce sont près de 80 000 ouvrages qui sont empruntés par le public qui la fréquente.

Elle propose aux lecteurs un fonds important et diversifié de livres (bandes dessinées, romans, documentaires, albums jeunesse, etc.), de CD, DVD, magazines en consultation sous place ou à emprunter. Au quotidien elle propose de la médiation scolaire en accueillant près de 200 classes préélémentaires / élémentaires de la ville chaque année. Sa programmation culturelle riche et variée présente une vision complète de ce qu'il est possible de vivre en termes d'expériences au sein d'une médiathèque "tiers-lieu" : rencontres d'auteurs, ateliers avec illustrateurs, mini-concerts, lectures, spectacles et activités variés.



Les missions principales de la bibliothèque : Développer dès le plus jeune âge la lecture publique

- **Permettre un accès à l'information et à la culture**, en offrant un accès direct et gratuit à une large gamme de documents permettant de s'informer, de se divertir et de se cultiver
- **Éduquer et former**, en proposant des ressources éducatives et des programmes de formation pour soutenir l'apprentissage tout au long de la vie
- **Amener à la lecture**, en encourageant la lecture et l'amour des livres à travers des activités telles que les heures du conte pour enfants, des expositions littéraires, etc.
- **Proposer une programmation culturelle**, en organisant des événements culturels tels que des conférences, des rencontres avec des auteurs, des concerts, des expositions, etc.
- **Permettre l'inclusion sociale**, en favorisant l'inclusion sociale, en offrant des services adaptés aux besoins spécifiques des différents groupes de population, tels que les enfants, les adolescents, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, etc.

Aujourd'hui, la bibliothèque municipale est inscrite dans un double réseau qui lui permet de rayonner bien au-delà des frontières de la ville. Inscrite d'une part dans le **réseau du Mélantois**, fort d'une expérience de près de 13 ans, pour avoir été mis en

place dès 2011. Aux côtés des villes de Lezennes, Houplin-Ancoisne, Lesquin, Templemars et Vendeville, la politique de lecture publique est particulièrement ancrée sur le territoire du Mélantois, permettant ainsi un accès gratuit au livre et à la lecture au plus grand nombre, de la petite enfance au public senior.

Par ailleurs, inscrite dans le réseau de lecture publique de la MEL aux côtés de 124 autres établissements, la bibliothèque de Seclin est partie prenante de la co-construction du projet de Médiathèque en ligne (Bibliothèque Numérique Métropolitaine initiée et mise en œuvre par la Métropole Européenne de Lille) qui permet de développer un nouvel équipement numérique complémentaire à l'offre documentaire et de services des bibliothèques du territoire. En intégrant la phase 1 de ce dispositif, la ville de Seclin offre ainsi à ses adhérents un accès plus large à la culture, en permettant un accès gratuit à des ressources numériques nouvelles, via un service distant (Presse, magazines, VOD, ressources d'auto-formation).

Le Service Culture enfin, est un service composé de 4 agents (un responsable de service et 3 techniciens) et 3 postes de secrétariat administratif mutualisés avec le CMEM. En transversalité avec l'ensemble des services de la collectivité, il construit et propose une programmation cohérente, dont l'ambition est de mettre en lumière la politique culturelle et les grandes thématiques portées par la collectivité.



Ses missions principales sont :

- **Proposer une programmation culturelle annualisée (près de 32 dates/an)**, en concevant et organisant une programmation diversifiée d'événements culturels et artistiques, tels que des spectacles de théâtre, de danse, de musique, des expositions d'art, des festivals, etc., visant à enrichir la vie culturelle de la communauté
- **Assister les services municipaux dans leur programmation et mise en œuvre**, en délivrant une expertise dans le choix des prestations artistiques et/ou actions culturelles mises en place pour illustrer les projets menés par les services dans une logique transversale, mettre en contact les artistes et services, accompagner les services sur la mise en œuvre technique des projets
- **Soutenir les artistes et associations culturelles**, en apportant un soutien logistique et promotionnel aux artistes locaux, aux compagnies de théâtre, aux groupes musicaux, aux associations culturelles, etc., pour favoriser leur développement et leur contribution à la scène culturelle locale
- **Mettre en œuvre une médiation culturelle**, visant à rendre la culture accessible à tous, notamment les publics jeunes, les personnes en situation de précarité, les personnes en situation de handicap, etc., grâce à des actions éducatives, des ateliers de pratique artistique, des projets de sensibilisation, etc.

Les objectifs sont clairs :

- « Aller vers »,
 - Capter les publics éloignés de la culture et les inscrire dans un parcours artistique au regard du panel de services et activités proposés par la commune.
- **Développer des partenariats** avec d'autres acteurs culturels, institutionnels, associatifs et économiques du territoire afin de mutualiser les ressources, de favoriser les collaborations artistiques et de dynamiser la vie culturelle locale

b. La future salle de spectacle : un projet structurant pour la politique municipale culturelle, patrimoniale, touristique, événementielle

Réhabilitation d'un bâtiment emblématique

La commune a engagé dès 2021 un projet ambitieux de réhabilitation de la salle des fêtes en salle polyvalente à dominante culturelle et événementielle, avec une volonté affirmée de maintenir son cachet Art Déco et sa disposition spatiale « à l'italienne ». En effet, détruire pour bâtir n'est plus un acte tenable, durable et contemporain.

La municipalité a dès lors fait le choix de conserver le bâtiment existant et de tirer parti de ses forces et faiblesses. Il s'agit de disposer à terme d'un équipement adapté aux usages et aux besoins multiples de la programmation culturelle et des événements actuels et à venir.



La salle des fêtes datant de 1927 est située au sein du cœur historique culturel et culturel de la commune, à proximité directe de la Collégiale Saint Piat autour de laquelle la ville de Seclin s'est construite. La salle des fêtes, bientôt salle de spectacle, occupe une place centrale dans une composition architecturale du début du XXème siècle de l'architecte Louis Mollet. Le bâtiment arbore les armoiries de

la ville, le "S" surmonté de la couronne comtale, référence à Marguerite de Flandre, mais aussi des allégories des arts, du théâtre et de la musique.

La salle des fêtes est conçue sur un vaste plan rectangulaire, incluant un foyer, des loges, un espace scénique et une salle comprenant un parterre et un balcon. L'influence du style « Art déco. » est perceptible dans l'ensemble des éléments décoratifs de cette construction. L'un des enjeux porté par ce projet de réhabilitation est bien d'asseoir en cœur historique un équipement culturel digne de ce nom pour les générations actuelles et futures, respectueux du patrimoine et de l'environnement. Cet équipement devra attirer, capter un public nouveau et favoriser les retombées économiques à l'échelle locale en plein cœur du centre-ville.

Le geste, à la fois fort et minimal, de positionner les nécessaires constructions neuves sur le côté de la salle existante permet d'assurer les continuités recherchées : fluidité de l'espace public menant à la salle et liaisons entre les différentes ailes nouvellement réunies.

En contraste avec les bâtiments existants ancrés dans le sol, revêtant un caractère patrimonial et minéral, l'extension privilégie la transparence, un volume évanescent, tourné vers le futur. L'intention est une densification douce et maîtrisée du site, une volumétrie et une structure simples. Sa toiture jardin généreusement plantée fleurit au rythme des saisons.

Le projet est ainsi capable d'accueillir des usages dont nous ne pouvons anticiper aujourd'hui toutes les évolutions. L'architecture se transmet et les usages évoluent, l'intelligence de la structure permet à celle-ci de durer et de muter d'où l'importance d'espaces polyvalents et flexibles permettant complémentarité, autonomie ou indépendance fonctionnelle. Le projet propose de multiplier les possibilités de déambulations et d'alterner entre grands et de petits espaces, sombres et clairs, afin d'en multiplier les expériences.

Des capacités d'accueil augmentées

La réhabilitation fera passer la jauge initiale de 327 places à 407 places assises et 850



places debout. La jauge reste adaptée aux besoins de la programmation culturelle d'une commune de 12 500 habitants et de ses environs proches visant à satisfaire un large éventail d'objectifs et d'activités : activités de lecture publique, de médiation culturelle (résidence d'artistes), de développement d'activités musicales, de danse, théâtre ; de la mise en lumière des sites archéologiques (expositions, vidéos, médiations...) ; de la mise en valeur

patrimoniale de nos sites classés ou inscrits via des outils numériques modernes de type escape-game, réalité augmentée.

Cette jauge ainsi réévaluée va permettre de poursuivre et développer les efforts en direction des publics cibles de la ville : élèves des établissements scolaires préélémentaires et élémentaires, collégiens, étudiants, associations locales, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, les jeunes 16-25 ans inscrits dans un parcours vers l'autonomie, les seniors (lutte contre l'isolement et maintien d'une activité, vie sociale après la retraite), les publics en perte d'autonomie qu'elle soit liée à l'âge ou au handicap.

De nouvelles formes de culture

La Salle de spectacle intégrera à terme une micro-folie permettant de visiter à demeure les différents musées nationaux et internationaux en autonomie seul ou en groupe à partir d'outils numériques innovants.

Par ailleurs, le projet intègre une extension qui sera dédiée à une résidence d'artistes d'une surface utile de 119 m². Cet espace intégrera une solution d'hébergement (3 chambres) et des espaces de vie (foyer avec cuisine, séjour, salle de bain et sanitaire). Un espace café-bar sera créé. Ouvert principalement les jours de spectacle mais également sur des temps de convivialité, d'échanges entre usagers ou de rencontre avec les artistes, ce lieu permettra la rencontre entre publics mais aussi une proximité, des rencontres plus intimistes ou informelles avec les artistes.

Un équipement au rayonnement supra-communal

La volonté municipale est de concevoir un équipement polyvalent au service de la pratique artistique et de la médiation culturelle, d'inscrire cet équipement rénové dans un rayonnement supra-communal en lien avec ses partenaires financiers (Union Européenne, Etat, MEL, Département, Région) qui répondra aux attentes des habitants

de la couronne sud de Lille et du bassin Nord du Pas-de-Calais, sans ambition de concurrencer les grands équipements régionaux ou nationaux. L'accent sera mis sur la qualité d'une programmation diversifiée répondant aux attentes du public définies dans le projet culturel coconstruit avec les usagers et les partenaires institutionnels de la commune.

Le projet se veut donc rayonnant à l'échelle supra communale et compatible avec le système culturel du territoire. En effet, au terme de cette réhabilitation, l'ambition est d'offrir à la population seclinoise et environnante (Sud de la Métropole) ainsi qu'aux partenaires financiers ; un écrin propice au développement culturel et artistique tout en assurant la préservation et la promotion du patrimoine et de l'histoire locale (ADN de la commune).

En définitive, cette future salle de spectacle permettra de disposer d'un équipement public moderne, tourné vers l'avenir au service de notre population et nos publics cibles ainsi que son bassin de population immédiat (communes avoisinantes ; EPCI) et qui confortera Seclin comme porte d'entrée Sud de la Métropole pour ses services publics déjà existants et qui attirent la population.

Le projet sera exemplaire, atteindra le niveau 3 du REV 3 et dépassera les ambitions du décret tertiaire à horizon 2025. Par sa conception, sa polyvalence, son organisation spatiale, l'équipement sera un écrin au service de la culture et des générations actuelles et futures.



3. Quand la refonte du projet culturel s'intègre dans l'ADN de la ville

a. 2023 - 2025 : une période d'expérimentation et de co-construction

La nouvelle salle de spectacle livrée en août 2025 est le projet phare du mandat. C'est un fait majeur pour la commune qui impacte fortement les services et en premier lieu les services culturels et leur fonctionnement. C'est l'occasion pour les équipes de réinterroger et structurer le projet culturel municipal et de professionnaliser les équipes. La future salle de spectacle proposera des temps forts tout au long de l'année et développera des partenariats avec les institutions (Région, Département, Métropole Européenne de Lille), les publics et les artistes en synergie avec les grandes politiques culturelles développées sur le territoire. Dans ce contexte, le futur équipement municipal assurera les missions de diffusion artistique, éducation artistique, soutien à la création et résidence d'artistes, développement de la médiation culturelle sur site, hors les murs, et avec le concours d'autres outils innovants (micro-folie, Espace Game, etc.).



Durant la phase de requalification de la salle des fêtes en salle de spectacle, la programmation évolue. La ville profite de cette période de transition pour mener des expérimentations et explorer de nouvelles pistes de programmation tant sur la forme que le contenu, en prise directe

avec les usagers et les partenaires. La réflexion en cours ne part pas d'une page vierge et des prérequis sont déjà en application.

Le projet culturel impulsé par la municipalité s'inscrit d'abord dans un rapport de proximité avec les habitants, visant à développer une culture plus inclusive, participative et ancrée dans la réalité sociale de la commune, tout en amenant une partie de la population à la découverte d'un champ culturel nouveau pour elle. A travers les actions développées par le service culturel, la ville affirme sa volonté d'aller au plus près des Seclinois(es) en investissant différents lieux dans les quartiers :

- Les salles municipales tant culturelles que polyvalentes ou sportives,
- Les établissements scolaires (de la préélémentaire au lycée)
- Les commerces (UCASS, Zone Industrielle et Zones Commerciales) et partenaires privés (Le Trianon, la Scène),
- L'espace public (Drève, place du Général de Gaulle, parcs et rues de la ville),
- Les spectacles chez l'habitant.

Les enjeux sont multiples comme favoriser l'accès à la culture pour tous. La proximité contribue à éliminer les barrières qui empêchent certains publics de participer aux activités culturelles et qui fréquentent trop peu les structures culturelles de la commune. Aller à la rencontre des habitants permet ainsi de rendre la culture plus accessible à un public diversifié (de différents milieux socio-économiques, niveaux d'éducation, origines culturelles, etc.). Cela renforce l'idée que la culture ne devrait pas être réservée à une élite, mais plutôt partagée par l'ensemble des habitants.

Pour mener à bien cette requalification du projet culturel municipal, plusieurs axes ont été identifiés :

- Travailler en synergie sur la programmation culturelle et développer des projets transversaux au sein du pôle et avec les autres services de la ville
- Se projeter sur les possibilités qu'offre le futur équipement "Salle de spectacle" et proposer des projets innovants coconstruits
- Investir de nouveaux champs culturels et disciplines non explorées jusqu'alors afin de diversifier l'offre culturelle proposée à la population
- Conquérir de nouveaux publics, dans la commune et au-delà des frontières communales, sur les territoires plus larges de la MEL et de la Région
- Initier de nouveaux partenariats avec les acteurs culturels du territoire en s'appuyant sur les dispositifs existants
- Prendre appui sur des dispositifs, outils socles tels que la Politique de la Ville (exemple : OPUS) pour capter les publics éloignés du monde culturel



Lors de cette période 2023-2025, la ville souhaite prendre sa part dans les événements d'ampleur supra-communale et s'inscrire dans les projets culturels développés à l'échelle départementale, régionale et nationale. A son niveau, elle souhaite contribuer aux grandes politiques culturelles portées par les partenaires institutionnels et acteurs culturels, en se positionnant sur des appels à projets et en lançant elle-même des AMI pour l'accueil de résidences d'artistes. Le service culturel de la commune a l'opportunité de s'appuyer sur des politiques culturelles ambitieuses développées par ses partenaires (MEL, Département du Nord, Région Hauts-de-France) et de s'inscrire dans les dispositifs nationaux déployés localement (Micro-folie).

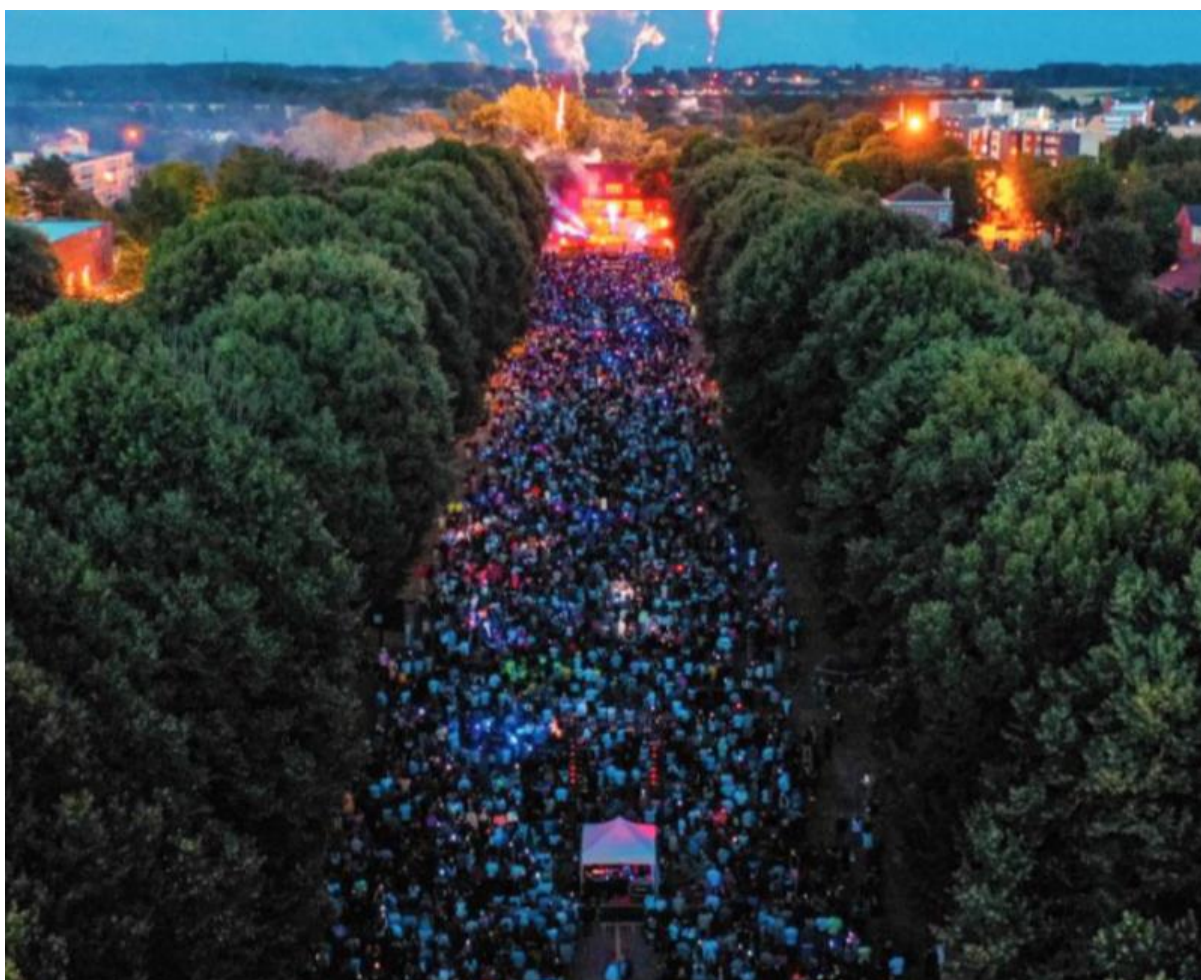
Dans la même optique, la ville souhaite développer des projets culturels qui ont vocation à rayonner au-delà des frontières communales. Là encore, il s'agit de contribuer à la vitalité artistique et culturelle locale par des actions innovantes et originales qui peuvent enrichir l'offre culturelle proposée aux usagers du territoire.

Fort de ces axes, plusieurs concepts semblent d'ores et déjà se dessiner comme :

- Des **résidences "éphémères"** où proposer un accueil artistique de courte durée afin de créer du lien entre la programmation culturelle et les habitants. En prenant appui sur les équipements culturels, les services ou associations de la commune, proposer un temps de médiation autour du spectacle accueilli ou en référence au travail des artistes pour sensibiliser les publics à une problématique particulière
- Des **résidences au fil de l'eau** ou inscrire l'accueil des artistes dans le temps long pour décliner les projets avec les habitants. A plusieurs reprises au cours de la saison, créer les conditions d'une rencontre entre les usagers et des artistes différents autour d'une thématique qui fait sens au cours de la saison

b. Une offre culturelle complète, consolidée et inclusive dès 2025

La politique culturelle doit contribuer à l'amélioration du cadre de vie et au "bien-vivre à Seclin". Elle doit aussi permettre de renforcer le lien social, gommer les inégalités. La réhabilitation de la salle intègre des adaptations pour l'accueil des usagers comme des artistes en situation de handicap et permettra de poursuivre la politique inclusive déjà initiée par la commune. Enfin, sur une dimension territoriale plus large, elle doit contribuer au rayonnement et à l'attractivité de notre commune au sein des Hauts de France.



La nouvelle mouture du projet culturel s'inscrit au regard du territoire, de la ville. Le projet culturel prend en compte la diversité de la population, ses quartiers mais aussi l'ensemble des publics susceptibles d'être touchés à l'entrée sud la Métropole Européenne de Lille. Il a pour objectif de fédérer un grand nombre d'acteurs culturels de la commune, artistes, associations, partenaires et réseaux dans lesquels la Ville est impliquée. Ce projet culturel se décline autour de 5 mots clés :

Diffuser et innover - Soutenir - Valoriser - Éveiller - Renforcer

Diffuser et innover

[Programmer, faire connaître]



La future salle de spectacle de Seclin sera le lieu principal, mais pas unique, de la programmation culturelle de la ville dès 2025. Elle intégrera un programme dit "hors les murs" pour continuer de rayonner dans tous les quartiers de la ville et aller à la rencontre des publics.

Elle sera coconstruite de manière transversale par tous les services culturels municipaux et sera le faire-valoir des missions culturelles, éducatives, artistiques et sociales que nous nous devons de porter pour tous. Cette programmation culturelle sera construite par saisons, adossées au calendrier scolaire (1^{er} septembre-30 juin).

Ci-dessus sur la photo : Franck DESMEDT – Comédien – Metteur en scène – Directeur de théâtre venu se produire à Seclin.

Il a reçu le Molière du meilleur second rôle pour la pièce de théâtre Adieu Monsieur Haffmann en 2018.

Riche et diversifiée, cette programmation mêlera différentes formes d'arts et tout support. Elle aura pour mission principale la diffusion de spectacles variés au sein d'une programmation pluridisciplinaire affirmée, mêlant théâtre classique et contemporain, musique classique, musiques actuelles, danse, arts du cirque, théâtre d'objets et marionnettes, cultures urbaines, valorisation des textes et écritures, etc. Elle intégrera également des projections de films, amenant ainsi le public au 7e art, au cinéma d'art et essai, aux films d'auteurs, ou encore aux documentaires.

La commune aspire à porter 30 à 40 dates par an, toutes politiques confondues dans le champ culturel et ambitionne d'accueillir progressivement jusqu'à 20 000 spectateurs par an pour la programmation culturelle, patrimoniale, touristique et numérique. Pour les événementiels sportifs (départ de la route du Louvre, foulées collégiales, passage du tour de France...), culturels, populaires (marchés artisanaux, village de Noël, fête de la ville – Fête des Harengs, fête nationale, guinguettes estivales ...), la jauge d'accueil du public intercommunal est estimée à près de 35 000 visiteurs.

En collaboration avec la bibliothèque, la salle de spectacle proposera par ailleurs des rencontres d'auteurs, d'illustrateurs, des lectures et des dédicaces. Cette convergence entre la scène et les pages imprimées créera un espace d'échanges entre l'écrit et l'oralité des notes et des voix contribuant à l'éveil culturel et l'ouverture sur le monde

qui nous entoure.

Dans la perspective de l'ouverture de la salle de spectacle, la commune a souhaité élargir sa programmation de manière innovante avec un calendrier de 18 dates sous le prisme « Seclin fait son Avignon ». Désormais, tous les ans, la commune accueillera 8 spectacles du festival « off » d'Avignon en y intégrant a minima un spectacle régional et un spectacle jeune public.

Ce projet permet d'initier un public néophyte à la logique des festivals dans la lignée « d'aller à la rencontre des publics et des artistes » dans un rapport de proximité.

L'orientation politique est de permettre aux seclinois en incapacité de se déplacer à Avignon de pouvoir bénéficier à demeure d'une programmation qualitative sélectionnée par l'élu et l'équipe du service culture, et de disposer d'un festival à ses portes.

Soutenir

[Accompagner, faire émerger]

L'équipement est conçu comme un lieu "ressources". Il intègre des locaux adaptés à l'accueil de résidences : une solution d'hébergement qualitative et durable, mise à disposition des équipes artistiques qui bénéficieront d'un nouvel espace de travail pour nourrir leurs projets et créer leurs spectacles. Cela peut inclure la création de nouvelles œuvres, des collaborations artistiques, ou des explorations créatives approfondies. Ces résidences visent à offrir aux artistes un espace dédié et des moyens pour développer leur art, en favorisant les échanges avec les usagers.

L'espace scénique et les équipements techniques de la salle complètement revus et innovants permettront aux équipes de travailler dans des conditions optimales et d'accueillir également un panel d'artistes plus large au regard des conditions d'accueil technique et des jauges revues à la hausse. La salle de spectacle contribuera ainsi à la vitalité culturelle de la région, renforçant le tissu social et économique local, et favorisant un environnement propice à la créativité et à l'expression artistique. Le soutien aux artistes régionaux demeure un axe prioritaire et ce, en complément des politiques existantes sur le territoire dont l'aide à la diffusion du Département du Nord dont la ville souhaite se saisir pleinement.



Outre l'aide indirecte apportée aux professionnels du spectacle par la diffusion des œuvres, les résidences artistiques vont soutenir l'économie locale en augmentant la fréquentation des commerces, des restaurants et des hébergements par une affluence de visiteurs et touristes constamment renouvelée, intéressés par la scène artistique, créant ainsi des opportunités d'emplois et de croissance économique.

La future salle de spectacle aspire à jouer un rôle central dans le soutien et l'accompagnement des professionnels de la culture ainsi que des artistes. Elle se positionne comme un terreau fertile, offrant un environnement propice à la création, à la diffusion et à la mise en lumière des initiatives artistiques. L'objectif est de faire de cette salle un lieu ouvert, où la créativité est non seulement favorisée, mais également soutenue par l'ensemble de la collectivité. Un aspect essentiel de cette mission de soutien artistique sera la mise en avant des artistes émergents. La salle de spectacle se positionne comme un tremplin pour ces talents en devenir, leur offrant une visibilité accrue et les encourageant dans leur démarche créative : résidences d'artistes, médiation culturelle qui viendront rythmer toute la saison culturelle.

Valoriser

[Reconnaître, partager]

En favorisant la collaboration avec les acteurs culturels locaux, la salle aspire à devenir un catalyseur de dynamisme artistique au sein de la collectivité. La nouvelle offre en matière d'hébergement d'artistes favorise l'émergence de projets communs avec les équipes artistiques présentes sur le territoire dont il convient de valoriser l'important travail créatif. Ces collaborations peuvent être de nature à encourager l'apparition de nouveaux talents et accompagner les jeunes artistes du territoire en voie de professionnalisation via l'accompagnement de leurs pairs.

En répondant à l'appel à manifestation d'intérêt – Micro-Folies mixtes Hauts-de-France, et après échanges avec les partenaires locaux, la commune souhaite offrir un équipement structurant support à la médiation culturelle au service de tous les publics et lutter contre la fracture numérique en créant :

- Un musée numérique qui proposera les contenus gratuits émanant des 12 établissements culturels nationaux fondateurs sur grand écran et sur tablettes numériques à la disposition des usagers. Cette galerie est vouée à s'enrichir au fil des possibilités d'accès offertes par le réseau micro-folie (contenus fournis par les partenaires...)
- Un espace de réalité virtuelle avec 4 casques mis à disposition de tout public et permettant d'interagir intuitivement et naturellement avec l'environnement perçu
- Un FabLab sera proposé ultérieurement (dans un second temps)

Réaffirmant la place de la culture au cœur de ses priorités politiques et souhaitant ancrer les pratiques culturelles dès le plus jeune âge, la commune ambitionne de :

- Développer la pratique culturelle à tous les âges et sous toutes les formes
- Mettre en réseau ses équipements publics autour d'une programmation culturelle forte s'adressant à tous et à chacun
- Développer le numérique culturel

La Micro-Folie sera implantée au sein de l'espace de convivialité et d'accueil de la future salle de spectacle. La commune entend ainsi favoriser l'accès à la connaissance pour tous de manière innovante, que l'on soit seul, accompagné ou en groupe. Ce lieu de vie, d'échanges, de convivialité et de proximité permettra de développer une valeur ajoutée à la dynamique culturelle à destination des différents publics du territoire.

La mise en place d'une Micro-Folie au sein de la salle de spectacle ajoutera une dimension virtuelle à l'expérience culturelle, avec des propositions artistiques

numériques et des expositions distanciées. C'est un formidable vecteur d'accès à la culture pour les usagers avec par exemple, un accès aux collections des plus grands musées nationaux et internationaux. Les publics ont vocation à se saisir de ces nouveaux outils numériques pour profiter pleinement d'une offre culturelle moderne et ouverte sur le monde qu'ils soient seuls ou en groupe, dans un cadre de loisirs ou encadrés dans une orientation éducative, pédagogique.

La présence artistique sur le territoire permettra de façonner l'identité culturelle du territoire en mettant en avant son histoire, ses traditions et sa diversité. Les projets artistiques créés pendant les résidences illustreront le patrimoine du territoire, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance des habitants et en réaffirmant la place des artistes au sein de la communauté. Le service archéologie de la ville dispose d'importantes ressources qui pourront nourrir les projets culturels développés par le service culturel.



La ville peut s'appuyer sur un tissu associatif local dense comme autant de partenaires à mobiliser dans les projets culturels municipaux et les échanges avec les artistes en résidence. Cette nouvelle salle de spectacle offrira sans conteste un véritable coup de projecteur sur les créations et les compétences de nos principales

associations culturelles du territoire.

Ainsi, L'Union Musicale de Seclin, harmonie créée en 1820 (ce qui fait sans doute d'elle la doyenne des harmonies de la Région !) prévoit de fêter ses 205 ans lors de différents temps forts en 2025, avec un concert de clôture qu'elle ambitionne de programmer dans la salle de spectacle en novembre 2025. Ceci présage de l'appropriation de ce nouvel équipement par nos acteurs associatifs !

A terme, le fil conducteur de l'action municipale demeure la valorisation historique, patrimoniale, culturelle, événementielle du territoire (intégrée à l'agenda métropolitain en ligne) ; l'accueil d'artistes locaux à la notoriété naissante ou confirmée.

Éveiller

[La curiosité, le goût à]

L'inclusion est au cœur des priorités municipales et l'accessibilité pour tous est un prérequis. Adossée à la programmation, des temps de médiation culturelle adaptés aux typologies de publics seront développés afin de rendre la culture accessible au plus grand nombre, sans restriction, conformément aux droits culturels internationaux et textes réglementaires français. Au-delà de la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la salle de spectacle et de la mise en œuvre d'une boucle magnétique, il s'agit surtout de proposer des actions culturelles inclusives portées y compris par des artistes en situation de handicap.

La salle de spectacle sera un véritable lieu d'accueil, de rencontre et de mixité pour les publics, sociale comme générationnelle, dans la volonté d'aller vers davantage d'ouverture, d'hospitalité, de convivialité. Il s'agit que chacun-e trouve sa place, mais également de renforcer l'accès et les propositions aux publics identifiés comme prioritaires, en fonction de leurs besoins, de leurs ressources et de leurs moyens.

L'équipement développera une programmation jeunes publics afin de garantir les conditions d'un éveil artistique et culturel dès le plus jeune âge. Dans la continuité de ce que le service culture réalise pour la semaine nationale de la petite enfance en lien avec les services municipaux (Maison de la Petite Enfance),



l'enjeu est de positionner l'espace culturel comme un lieu de sociabilité pour les tout-petits comme pour leurs parents. Pour ce faire, il convient de tisser des partenariats avec les professionnels de la petite enfance présents sur le territoire (crèche, halte-garderie, micro-crèches, assistant(e)s maternel(le)s, éducation nationale...) et avec les acteurs publics ou privés qui œuvrent sur le champ de l'enfance (PMI, services départementaux, caisse d'allocation familiale, associations spécialisées...) L'équipement participera à la construction individuelle des adolescent(e)s et jeunes adultes en développant une programmation axée sur une participation active et numérique, ouverte à la pratique et à la créativité, valorisant les contributions individuelles comme collaboratives et vigilante à l'éducation à l'image et aux médias. Cette ouverture sur les jeunes publics devra se construire tout au long de la saison, à intervalles réguliers lors de rendez-vous spécifiques et dédiés à ces publics.

Le service entend porter et offrir un véritable parcours artistique (musique, arts plastiques, lecture publique, programmation culturelle...) pour tous au regard de nos équipements, nos outils et nos partenariats actuels et à venir.

L'équipement culturel participera aux dispositifs en direction des publics prioritaires de la politique de la ville afin de permettre l'accès à la culture de tous les publics dont certains sont contraints par des considérations économiques. Ceux-ci doivent participer pleinement au souhait de faire communauté. D'une manière plus large, des actions de sensibilisation sur des enjeux de discriminations, minorités, seront proposées, en collaboration étroite avec les services porteurs de ces thématiques.

Parmi les partenariats à activer dans le cadre de la création de salle de spectacle, la ville peut compter en interne sur l'Espace de Vie Sociale (EVS), lieu et service de proximité au sein du quartier prioritaire. L'EVS favorise les initiatives, les échanges, les rencontres, contribue à lutter contre l'isolement et permet de développer des liens sociaux et des projets autour de la citoyenneté. Dans le cadre des activités développées par la salle de spectacle, les publics de l'EVS pourront intégrer les différents groupes d'utilisateurs constitués et accompagnés par le médiateur culturel. Ils seront particulièrement impliqués dans les actions culturelles et stages développés avec les artistes.

Renforcer

(les partenariats avec acteurs du territoire, les liens entre les publics et les artistes)

Un aspect particulièrement novateur de cette salle de spectacle réside dans son engagement envers la participation active des habitants. L'objectif est de renforcer le lien fort entre la communauté locale et le monde artistique, en encourageant la participation citoyenne à travers des initiatives culturelles. Les habitants seront invités à contribuer à la conception et à la réalisation de projets artistiques participatifs et représentatifs des besoins culturels identifiés sur le territoire et à devenir des ambassadeurs culturels aux côtés de la commune. Un comité d'usagers pourra voir le jour dans l'optique de contribuer à la vie de la structure. Il sera placé sous le pilotage d'un médiateur culturel qui aura pour mission : l'accompagnement des publics dans leur rôle de spectateur (école du spectateur), la participation aux actions culturelles et ateliers mis en place et la participation à la programmation. Une enveloppe annuelle sera consacrée et cloisonnée à la programmation participative.

En favorisant la co-construction d'actions culturelles participatives, cette nouvelle salle de spectacle aspirera à devenir un lieu vivant majeur sur le territoire sud de la métropole. Elle incarnera ainsi une vision moderne et collaborative de la culture, où la créativité émerge de l'émulation et d'une synergie entre les différents acteurs, contribuant ainsi au dynamisme culturel de la ville.

La salle de spectacle seclinnoise se positionne en complémentarité de l'offre culturelle existante sur le territoire. Le renforcement des partenariats fait partie de l'ADN du lieu illustrant l'adage *"Seul, on va plus vite, ensemble on va plus loin"*. La salle de spectacle souhaite participer au dynamisme culturel, artistique et touristique du territoire (Belles sorties de la MEL, Plaines d'été de la DRAC, Lille 3000, etc.) et participer ainsi à l'attractivité du territoire.

En complément de ces actions partenariales, la ville propose la mise à disposition de la salle de spectacle auprès des partenaires institutionnels (DRAC, MEL, Région Hauts-de-France, Département du Nord) pour l'organisation de leur événement artistique.

Grâce à son offre de résidence, l'équipement peut à ce titre être acteur d'un Contrat Local d'Education Artistique (C.L.E.A.) ou tout autre dispositif visant à renforcer la présence d'artistes sur le territoire et l'interaction avec les usagers : Mission d'Appui Artistique (Mi.A.A.), Parcours d'Education, de Pratique et de Sensibilisation (P.E.P.S.), Arts de rencontre, Résidences d'Artistes en Collège (R.E.S.A.C.), etc.

Depuis peu, le service culture expérimente l'offre collective proposée par le ministère de la Culture dans le cadre du Pass Culture. Plusieurs offres ont été publiées sur les portails culture et éducation nationale en direction des établissements scolaires qui se saisissent de l'opportunité seclinoise. Ainsi, le collège Albert Ball d'Annoeullin s'est positionné sur deux spectacles programmés par la ville : *Chaplin, 1939* de la Cie Hé psst et *Huis Clos* de Jean-Paul SARTRE par la compagnie La Poqueline.

La ville souhaite ainsi accompagner les équipes pédagogiques de l'éducation nationale avec une double entrée : à la fois dans l'illustration des contenus des programmes scolaires étudiés en classe mais aussi en favorisant l'accès à la culture des élèves pour leur permettre d'aiguiser leur regard critique, d'en faciliter l'argumentation et de devenir pleinement citoyen dans un monde sujet aux crises écologiques, géopolitiques et démocratiques. C'est pourquoi, à terme, la ville prévoit de généraliser les offres collectives du Pass Culture et développer l'offre individuelle.

L'équipement seclinois interviendra également en convergence des politiques culturelles du territoire et des objectifs nationaux affichés par le ministère de la Culture dans le respect des 10 items de la charte pour l'éducation artistique et culturelle à l'initiative du Haut Conseil pour l'Education Artistique et Culturelle.



Enfin la proximité avec plusieurs pays étrangers et les jumelages établis avec l'Ecosse, la Pologne et l'Allemagne doivent favoriser une émulation internationale et l'éclosion de projets transfrontaliers. Dans le cadre des politiques et programmes européens concourant à rapprocher l'Europe au plus près des citoyens, des passerelles entre artistes et publics seront développées.

La collaboration avec des compagnies et collectifs régionaux, nationaux voire internationaux apportera une dimension supplémentaire en élargissant l'éventail des expressions artistiques présentées. Cela contribuera à offrir aux habitants et partenaires de la ville un accès à des formes culturelles variées et stimulantes, tout en favorisant les échanges et la fertilisation entre les artistes locaux et nationaux.

4. Vers un écosystème structurel et fonctionnel au service de ce nouvel équipement

a. Stratégie de fonctionnement, rôle et missions fondamentales

La salle de spectacle de Seclin aura pour missions fondamentales :

- De favoriser l'égal accès des publics à une offre qualitative et diversifiée de spectacles vivants pluridisciplinaires, quels que soient l'âge, l'origine ou la situation
- Devenir un lieu culturel de vie et de rencontres en direction de tous les publics en optimisant le fonctionnement des espaces communs (parvis, hall, bar, patio, foyer artiste) pour y intégrer des propositions d'ateliers artistiques, stages, temps d'échanges/dialogues/formations dans une logique affirmée de médiation culturelle entre les œuvres diffusées et les publics ou de valorisation de l'équipement culturel. De plus, la modularité souhaitée de l'équipement avec son gradin rétractable permettra de prolonger cet espace dédié aux échanges collectifs
- Devenir un espace pilote en matière de TIC et de services culturels en ligne ou distanciel, à expérimenter et à développer en lien avec le développement des offres culturelles de réalité virtuelle, notamment dans le cadre de l'intégration d'un espace micro-folie
- Devenir un partenaire artistique et culturel à part entière au cœur du territoire, en synergie avec les différentes entités associatives, culturelles, sociales, économiques, institutionnelles et artistiques avec la plus-value affirmée de l'espace dédié aux résidences d'artistes (foyer/salon/pièce de vie, salle d'eau/sanitaire et 3 chambres)

Pour mener à bien ces axes forts de la nouvelle politique culturelle municipale, le service culturel s'oriente vers la déclinaison stratégique et conceptualisée suivante :

Favoriser l'égal accès des publics à une offre qualitative et diversifiée de spectacles vivants pluridisciplinaires :

- Sur une saison culturelle de septembre à juin, intégrant une programmation in situ et des expériences hors les murs dans des champs disciplinaires variés : théâtre, musique, danse, arts du cirque, théâtre d'objets et marionnettes, cinéma et audiovisuel, culture urbaine et formes d'expression émergentes
- Avec une moyenne estimée de 35 événements par an, toutes typologies confondues : programmation professionnelle du service culture (14/an), restitution des pratiques artistiques locales avec le CMEM (6/an), rencontres d'auteur avec la bibliothèque municipale (4/an), mises à disposition des associations culturelles (3/an), mises à disposition scolaires (3/an), mise à disposition des partenaires institutionnels (6/an), événementiels municipaux (4/an)

- Avec un budget de programmation conséquent qui reflète l'ambition communale de faire vivre ce lieu de manière optimale (Cf. business plan 2025-2044) par l'accueil estimée de

Un lieu culturel de vie et de rencontres en direction de tous les publics

- Accueil de tous les publics individuels, familiaux, collectifs et touristiques (métropolisation des offices de tourisme en cours) pour des usages collectifs et personnalisés notamment grâce à l'espace micro-folie
- Accueil et intégration des publics spécifiques (personnes âgées, petite enfance, adolescents et jeunes, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi, etc.) avec un objectif de mixité des publics, de lien social et de vivre ensemble et ce, en utilisant les leviers de la politique de la ville (la commune compte un quartier repris dans la géographie prioritaire du contrat de ville et des "poches" de pauvreté) et les différents dispositifs socioculturels existants sur le territoire et développés par les partenaires institutionnels
- Espaces et services favorisant la convivialité, les contacts humains, les débats d'idées autour de la programmation et de sujets sociétaux

Un espace pilote en matière de TIC et de services culturels en ligne ou distanciel

- Outils de gestion professionnelle optimisés permettant le fonctionnement éventuel en réseau : billetterie informatisée avec solution d'achat en ligne éventuellement partagée à l'échelle de la MEL, contribuer aux initiatives de plateformes de mobilité partagée entre le domicile et les salles de spectacle, outils de communication déployés à l'échelle de la MEL
- Espace micro-folie qui permettra de faire découvrir au public de nombreux trésors culturels numérisés en très haute définition, issus des plus grandes institutions nationales (musée du Louvre, Centre Pompidou, Château de Versailles, Opéra de Paris, Cité de la Musique – Philharmonie, Festival d'Avignon, etc.). Ce musée distanciel, très simple d'accès au public, permet de s'immerger dans les collections prestigieuses avec une grande interactivité grâce à l'outil numérique. Le public peut ainsi visiter librement les collections et des temps de médiation privilégiés sont organisés pour les groupes, notamment le public scolaire. Beaux-arts, architecture, culture scientifique, spectacle vivant etc. Cette galerie virtuelle s'adresse à tous les publics et se décline en un véritable outil d'éducation artistique et culturelle
- Possibilité de développer des contenus numériques (reportages, témoignages, créations locales, Escape Game, etc.) à partager sur le web et/ou valoriser dans l'espace micro-folie

Un partenaire artistique et culturel à part entière au cœur du territoire

- La mise à disposition de locaux adaptés à l'accueil d'artistes en résidence à l'échelle communale ou supra communale comme véritable lieu "ressources" pour les équipes artistiques du territoire et artistes invités à raison de 2 résidences de longue durée par an (mars et novembre) et plusieurs résidences éphémères développées conjointement à la programmation artistique et culturelle du lieu
- Des actions régulières développées et coconstruites avec l'éducation nationale, adaptées à chaque niveau scolaire en optimisant au maximum le champ des possibles dans le cadre du Pass' Culture, en intégrant les dispositifs de convergences artistiques et scolaires (C.L.E.A., P.E.P.S., R.E.S.A.C., etc.) et en valorisant le travail prolifique et qualitatif mené en régie par les musiciens intervenants du CMEM
- Des projets intercommunaux menés avec les autres villes du territoire qui disposent d'équipements similaires et qui émettent le souhait de travailler conjointement sur une discipline ou thématique identifiée

b. Le mode de gestion et l'équipe dédiée

La commune sera responsable de la salle de spectacle dans le cadre d'une régie municipale directe. Elle assurera la gestion de ce nouvel équipement public et se chargera de son animation et de son entretien.

Pour mener à bien ce projet, la ville envisage de déployer une équipe dédiée pour faire vivre le lieu, intégrée au pôle rayonnement et communication et composée comme suit :

- **1 ETP de direction du service culturel**

1 ETP	Titulaire au grade de rédacteur Formation universitaire, niveau BAC+4 dans les métiers de l'aménagement culturel, des arts et de la culture 17 ans d'expérience sur poste similaire
Définition	Dans le cadre de la politique culturelle définie par la collectivité, élabore et pilote la mise en œuvre d'un projet d'actions culturelles et artistiques pour le service culturel
Activités	Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'établissement <ul style="list-style-type: none">● Conduire une analyse sur le positionnement de l'établissement● Identifier et anticiper les évolutions de l'environnement et leurs incidences pour l'établissement● Repérer les caractéristiques de la demande d'action culturelle et les publics correspondants, de l'accès à l'offre culturelle● Sensibiliser les élus sur les évolutions artistiques● Formaliser et proposer un projet de développement culturel de l'établissement en cohérence avec les orientations de la collectivité● Décliner le projet d'établissement en choix et en programmation artistiques et culturelles● Rechercher et mobiliser des partenariats participant à une ouverture de l'établissement sur les autres acteurs culturels● Négocier, avec la ligne hiérarchique, les moyens de la mise en œuvre● Adapter la politique tarifaire en fonction des objectifs et des publics accueillis Programmation artistique et culturelle de l'établissement <ul style="list-style-type: none">● Concevoir et piloter une saison culturelle● Développer la promotion de l'établissement, de sa politique artistique et culturelle au sein du territoire

	<ul style="list-style-type: none"> ● Rechercher des financements publics et privés ● Superviser sur les plans financier, juridique et administratif, les conditions de contractualisation avec les artistes et les prestataires ● Évaluer les impacts de la programmation au regard des objectifs et critères de résultats par le projet d'établissement et par la collectivité ● Exploiter les résultats de l'évaluation pour les stratégies futures <p>Création, production et diffusion d'événements artistiques dans et hors les murs</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Négocier et contractualiser une commande d'œuvre avec un artiste ou une compagnie ● Développer l'accueil des artistes en résidence ● Favoriser l'émergence de projets, de nouvelles pratiques artistiques et la sensibilisation de nouveaux publics ● Mettre en œuvre les productions et assurer le suivi des diffusions ● Organiser des actions de médiation et favoriser la prise en compte des aspects de médiation dans les projets artistiques ● Assurer une veille culturelle et territoriale sur les créations artistiques, sur les concepts et pratiques artistiques ● Développer et entretenir des réseaux professionnels
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ● Relations permanentes avec l'autorité territoriale et la direction du pôle rayonnement et communication ● Relations ponctuelles avec les services de la collectivité : ressources humaines, finances, techniques, communication ● Coopération avec les autres établissements culturels ● Relations suivies avec les collectivités partenaires (financements, moyens, projets) ● Relations suivies avec le ministère de la Culture et les services déconcentrés de l'État, les réseaux professionnels d'enseignement artistique, les associations culturelles, les musées, les artistes créateurs et interprètes, les médias, les sociétés de production
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> ● Déplacements fréquents ● Horaires irréguliers, avec amplitude variable (soirées, week-ends, jours fériés), en fonction des obligations du service public ● Rythme de travail avec des pics d'activité liés aux projets et à la programmation artistique de l'établissement ● Disponibilité à l'égard de l'équipe artistique, administrative et technique

- **1 ETP administratif, chargé d'accueil et de billetterie avec en appui, au besoin, un pool de 2 agents mutualisés au sein du pôle**

1 ETP	Titulaire au grade d'adjoint administratif
Définition	Au sein du service culture, a pour objectif d'accueillir les publics et partenaires, valoriser et développer les activités du service et contribuer à son fonctionnement administratif et budgétaire. Les missions sont organisées autour de l'accueil des usagers, l'accueil des partenaires, les relations publiques, la billetterie, le secrétariat et la comptabilité.
Activités	<p>Accueil des usagers et billetterie</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Accueil physique, téléphonique et courriel (accueillir, informer, inscrire, renseigner) ● Paramétrage du logiciel de billetterie ● Permanences et rdv billetterie ● Suivi des sollicitations des usagers (site Internet, Facebook, ...) <p>Accueil des partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Organisation de l'accueil des artistes ou partenaires (Voyage, Hébergement, Restauration) ● Formalisation des feuilles de route pour artistes et techniciens ● Organisation de l'accueil des groupes en spectacles ● Gestion des stocks boissons et catering <p>Administration</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Faire le lien avec les services transversaux (secrétariat des élus pour agendas, service communication pour couverture, sécurité pour prévention) ● Diffusion de l'information auprès des partenaires de presse écrite, radios, télévisions locales ● Prise des rdvs administratifs <p>Secrétariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Rédaction des contrats au regard des règles de la commande publique ● Rédaction et transmission des courriers selon procédure ● Rédaction et diffusion des comptes-rendus de réunion ● Archivages et autres tâches de classement ● Suivi RGPD ● Centralisation/transmission des notes ● Autres productions administratives (bases de données et tableaux divers)

	<p>Comptabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Participation à l'élaboration du budget primitif ● Suivi budgétaire (vérification du respect des enveloppes allouées) ● Rédaction des budgets prévisionnels ou bilans financiers ● Rédaction, transmission et suivi des bons d'engagement ● Contrôle des factures, livraison et service fait ● Produire les documents de recettes billetteries utiles au bilans et co-financements
<p>Relations fonctionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Relations permanentes avec les usagers ● Relations permanentes avec le directeur du service culturel ● Relations permanentes avec le service administratif et financier ● Relations ponctuelles avec les services de la collectivité : pôle parcours éducatif, pôle social, communication, finances ● Relations ponctuelles avec le service de gestion comptable de la Direction Générale des finances publiques dans le cadre des opérations de régies ● Coopération avec les réseaux professionnels d'enseignement artistique, les associations culturelles, les musées, les artistes créateurs et interprètes, les médias, les sociétés de production
<p>Conditions d'exercice</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Travail en bureau et guichet d'accueil ● Horaires irréguliers, avec amplitude variable (soirées, week-ends, jours fériés), en fonction des obligations du service public ● Rythme de travail avec des pics d'activité liés aux projets et à la programmation artistique de l'établissement ● Manipulation d'argent public <p>Facteurs de pénibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Grande disponibilité vis-à-vis des usagers avec risques de tensions dans la relation au public

- **1 ETP de médiation culturelle**

1 ETP	Recrutement externe à venir De 2025 à 2027, accueil d'un volontaire en service civique Puis pérennisation du poste sur grade de catégorie C
Définition	Favorise et facilite la rencontre entre le public et la programmation de l'équipement. Il est chargé de mettre en œuvre des actions culturelles utiles à créer du lien entre les artistes, les œuvres programmées et les publics avec une appétence particulière pour la sensibilisation des publics spécialisés (jeunes publics, champ social). Il a la responsabilité de l'animation de l'espace micro-folie.
Activités	<p>Définition de projets de médiation culturelle et d'animation des publics</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Recueillir et analyser les informations scientifiques et culturelles relatives aux spectacles programmés par l'équipement et aux offres numériques disponibles dans la cadre de l'animation de la microfolie ● Analyser les besoins et les caractéristiques des différents publics ● Élaborer les projets d'activités pédagogiques et de médiation en fonction des différents publics ● Définir des dispositifs d'accueil des publics <p>Animation d'activités culturelles et pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Concevoir et organiser des manifestations culturelles ● Chercher, sélectionner et synthétiser des informations scientifiques et culturelles ● Développer et conduire des projets d'animation prenant en compte une progression pédagogique ● Construire des circuits, des visites guidées, des ateliers pédagogiques de sensibilisation au spectacle vivant et au patrimoine ● Planifier l'ensemble des actions et évaluer les temps d'intervention ● Construire un discours adapté à la spécificité du public ciblé et au nombre de personnes ● Faire appel à des prestataires extérieurs ● Créer des outils pédagogiques et des supports de communication (documents papier, audiovisuel, objets, etc.) adaptés aux publics
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ● Relations permanentes avec le directeur du service culturel ● Relations ponctuelles avec les services de la collectivité : pôle parcours éducatif, pôle social, communication ● Coopération avec les réseaux professionnels d'enseignement artistique, les associations culturelles, les musées, les artistes créateurs et

	interprètes, les médias, les sociétés de production
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none">● Travail au sein de l'équipement et/ou à l'extérieur● Déplacements fréquents● Horaires réguliers, avec amplitude variable (week-ends, soirées, jours fériés)● Disponibilité vis-à-vis des publics

- **1 ETP de régisseur général**

1 ETP	A définir par voie de recrutement interne ou recrutement externe
Définition	Conçoit et supervise la mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite d'un spectacle ou d'un événement. Coordonne des solutions techniques en réponse aux exigences de sécurité, aux demandes des artistes et aux fiches techniques des spectacles.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ● Conduite des études techniques préalables à la réalisation d'un spectacle ou d'un événement ● Analyser les demandes et les besoins des organisateurs et des artistes ● Diagnostiquer les contraintes, les fonctionnalités et les conditions d'équipement d'un lieu d'accueil ● Conduire une étude technique de faisabilité et la traduire en fiches techniques ● Concevoir et créer des installations techniques et artistiques ● Concevoir un plan d'implantation et recenser les matériels nécessaires à l'équipement du lieu d'accueil ● Évaluer et proposer sur un mode argumenté, des solutions comparées optimisant les moyens humains, économiques, matériels ● Négocier des fiches techniques ● Planification des installations nécessaires à la réalisation des spectacles ou des événements ● Planifier et coordonner les moyens humains et matériels nécessaires à l'organisation technique et artistique d'un spectacle (temps de transport, montage, mise en œuvre et démontage de matériels) ● Coordonner les interventions des techniciennes et techniciens et contrôler l'application des règles de travail, d'hygiène et de sécurité ● Contrôler la conformité des réalisations avec les fiches techniques ● Assister aux répétitions et ajuster les moyens techniques aux contraintes du spectacle ● Mettre à jour les fiches techniques ● Organisation des conditions d'accueil des intervenants et des artistes ● Organiser les conditions de transport et d'accueil des intervenants ● Organiser la réception des artistes ● Expliquer les particularités techniques et les fonctionnalités du lieu d'accueil ● Faciliter les relations entre les équipes techniques, logistiques, artistiques ● Évaluer le déroulement du spectacle avec les intervenants et optimiser l'utilisation des équipements et moyens techniques

	<ul style="list-style-type: none"> ● Gestion de la sécurité du spectacle ou de l'événement ● Établir le plan de charge lié à l'application des règles de sécurité pour un spectacle et un lieu d'accueil ● Alerter la collectivité sur les risques particuliers inhérents à une installation ou à un spectacle ● Émettre un avis technique à la demande des autorités ou des commissions de sécurité ● Appliquer et faire appliquer les consignes de mise en sécurité d'un spectacle, d'un événement ou d'une manifestation ● Vérifier les installations et leur conformité et réaliser des visites périodiques de contrôle ● Relations avec le public ● Accueillir, orienter et informer le public en lien avec les autres personnels du lieu ● Veiller au confort d'écoute et de vision du public ● Superviser l'application des consignes de sécurité et l'évacuation des lieux d'accueil en cas d'urgence ● Intervenir avec tact auprès d'une personne agissant au détriment de sa sécurité et de celle des autres
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ● Contacts permanents avec le public et les artistes, position d'interface avec la collectivité ● Échanges et coordination avec l'équipe technique ● Échanges ponctuels avec les élus et élués lors des commissions de sécurité ● Relations fréquentes avec les services des affaires culturelles, les services techniques, les services du personnel ● Coopération avec les autres établissements artistiques et culturels locaux ● Contacts réguliers avec les orchestres, les compagnies, les producteurs de spectacles, les associations, les personnels intermittents et les intervenants techniques sur les spectacles, les fournisseurs et les entreprises, les experts et les professionnels
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> ● Travail au sein d'un établissement, sur des sites de plein air, en espace public et en extérieur ● Déplacements fréquents sur les lieux de spectacle ● Travail en équipe ● Rythme de travail soutenu, pics d'activité liés à la programmation des spectacles ● Grande disponibilité ● Habilitation et qualification éventuelles (travail en hauteur, travaux et

sécurité électriques, etc.)

Facteurs de pénibilité

- Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des astreintes liées à l'organisation des spectacles et manifestations (nuits, week-ends, jours fériés)

Facteurs de risques professionnels

- Métier dont les activités sont potentiellement exposées à des facteurs de risques professionnels relevant de la/des catégories suivantes :
- Contraintes physiques marquées
- Environnement physique agressif
- Rythmes de travail

- **2 ETP de techniciens polyvalents (son, lumières, vidéo et plateau) mutualisés à l'échelle de la commune pour tous les événements municipaux**

2 ETP	A définir par voie de mobilité interne
Définition	Dans sa spécialité professionnelle, participe à la conception et met en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite et à la sécurité d'un spectacle ou d'un événement
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ● Participation aux études techniques ● Rédiger des notes sur la faisabilité technique d'une installation ● Réaliser des plans d'implantation ● Estimer un temps de transport, de montage, de mise en œuvre et de démontage de matériels ● Proposer une création et un programme d'équipement en lien avec le spectacle ● Installation des matériels et équipements nécessaires à la réalisation des spectacles ou des événements ● Lire et analyser une fiche technique, un plan d'installation, de diffusion sonore, de feux ● Aménager un plateau et l'espace d'accueil du public ● Identifier le matériel demandé ● Implanter et régler des matériels ● Manutentionner des matériels et mettre en œuvre des systèmes de levage ● Réaliser des systèmes de pilotage automatisé (son, lumière, feux, etc.) ● Organiser des installations techniques (salles, espaces publics, plein air) ● Adaptation, contrôle des installations et mise en sécurité du plateau ● Accompagner le spectacle et ajuster les moyens matériels et techniques nécessaires ● Assurer la mise à jour de la fiche technique du lieu d'accueil ● Vérifier la conformité des installations au regard des prescriptions techniques et des règles de sécurité ● Assurer un contrôle périodique des conditions de bon fonctionnement des matériels et équipements ● Expliquer au public les règles de sécurité
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ● Contacts fréquents avec les artistes ● Échanges et concertation permanente avec l'équipe technique et le régisseur ● Relations fréquentes avec les services de la collectivité et des autres collectivités : techniques, affaires culturelles, animation, fêtes et

	<p>cérémonies</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Relations avec les différents fournisseurs et prestataires de service de la collectivité, les personnels occasionnels et les intervenants techniques sur les spectacles, le cas échéant, avec les organismes chargés des contrôles de sécurité et des habilitations
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> ● Travail au sein d'un établissement (centre culturel, maison de quartier, théâtre, salle de spectacle, cinéma, bibliothèque, musée, école, etc.) ; en extérieur ou dans l'espace public ● Déplacements fréquents sur les lieux de spectacle ● Travail en équipe ● Rythme de travail soutenu, pics d'activité liés à la programmation des spectacles ● Grande disponibilité ● Habilitation et qualification pour le travail en hauteur et la sécurité électrique <p>Facteurs de pénibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des astreintes liées à l'organisation des spectacles (nuits, week-ends, jours fériés) ● Métiers à forte pénibilité et risques professionnels nombreux : charges lourdes, risques électriques, travail en hauteur, intempéries, etc. <p>Facteurs de risques professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Métier dont les activités sont potentiellement exposées à des facteurs de risques professionnels relevant de la/des catégories suivantes : ● Contraintes physiques marquées ● Environnement physique agressif ● Rythmes de travail

Amplitudes horaires d'ouverture de la salle de spectacle

Au regard des missions développées par l'équipement et des ressources humaines affectées à son fonctionnement, la ville se projette sur une amplitude d'ouverture assez large avec des temps d'ouvertures fixes et des temps d'ouvertures idoines à l'activité et ce, afin de s'adapter aux besoins évolutifs des publics.

Plages horaires fixes

Les services administratifs, la billetterie et l'activité de médiation culturelle seront accessibles sur des plages fixes, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, soit 30h d'ouverture publique permettant de valoriser l'espace Micro-Folie pour les publics scolaires et professionnels.

Outre les missions de fonctionnement usuel de l'équipement rénové, cette large amplitude permettra entre-autres ; des visites patrimoniales de l'équipement rénové, ateliers de pratiques artistiques, temps de rencontres avec les artistes, temps de convivialité autour des projets culturels, journées professionnelles, stages spécialisés, formations, etc.

Plages horaires adaptées

Le week-end, une permanence de billetterie aura lieu les jours de spectacles, de 16h à 19h, ajoutant 3h supplémentaires d'ouverture publique.

L'activité de médiation culturelle pourra également accueillir les usagers sur des temps idoines, organisés en soirée et weekend et construits avec les groupes constitués sur des temps adaptés qui pourront reprendre la liste non-exhaustive des actions listées précédemment.

Enfin, l'espace Micro-Folie viendra rythmer régulièrement un programme de "vernissages" ou événementiels liés à la mise en œuvre des projets et de la programmation culturelle.

Outre les plages horaires précisées ci-dessus, la volonté politique est d'offrir aux seclinois un équipement ouvert en semaine comme en week-end avec au besoin, des horaires décalés facilitant son appropriation par les habitants.

ANNEXE 1

BUSINESS PLAN 2025-2044



BUSINESS PLAN
10-04-2024.pdf

ANNEXE 2

DELIBERATION TARIFAIRE



DELIBERATION
TARIFAIRE.pdf

ANNEXE 3

BIBLIOGRAPHIE NON EXHAUSTIVE

BIBLIOGRAPHIE NON EXHAUSTIVE

- **Constitution française, 1946**

(Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946)

Article 13

« *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.* »

Pour mémoire : la Constitution de la Ve République comporte un préambule proclamant l'attachement du peuple français aux droits de l'homme et au principe de souveraineté nationale. La Déclaration de 1789 et le préambule de 1946 lui ont été associés et ont acquis, en 1971, une valeur constitutionnelle.

- **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1948**

Article 27

1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.

Voir aussi : article 18 (liberté de pensée), article 19 (liberté d'opinion et d'expression), article 22 (droits à la dignité et au libre développement de la personnalité), article 26 (droit à l'éducation).

- **Fondamentaux textes fondateurs 42 46 Conférence de Mexico, 1982**

« *La culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. (...)* »

Pactes internationaux respectivement relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels, Nations Unies, 1966 •

- **Déclaration universelle sur la diversité culturelle, Unesco, 2001 •**

Article 5

« (...) Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle ; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. »

- **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, 2005 •**

Loi Nouvelle Organisation de la République (Loi Notre), 2015

Article 103

« La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 ».

- **Déclaration des Droits culturels, dite Déclaration de Fribourg, 2007**

Article 2

« a. le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement; b. l'expression « identité culturelle » est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité».

- **Code général des collectivités territoriales**

Article L 1111 -2

« Les communes, les départements et les régions règlent par leurs délibérations les affaires de leur compétence. Ils concourent avec l'État à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, à la lutte contre les discriminations, à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la protection de l'environnement ».